



ÇA VA OÙ?

PAS NÉCESSAIREMENT DANS LE BAC VERT !

Août 2018 – RECYC-QUÉBEC a dévoilé l'application mobile **Ça va où?** conçue pour accompagner les citoyens dans le tri de plus de 800 produits de consommation régulière.

Ça va où? permet en quelques clics de **déterminer efficacement quoi faire avec chaque produit**: verre, plastique, pneus, petits appareils électroniques, etc. et est disponible gratuitement sur App Store et Google Play. Une version web est également disponible sur le site de RECYC-QUÉBEC : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation.



OÙ APPORTER VOTRE STYROMOUSSE ET PLASTIQUE NO.6?

Étant donné que cette matière se récupère mais pas dans le bac vert, les citoyens sont invités à rapporter gratuitement leur styromousse et plastique no. 6 à la RIDR où un préposé les informera sur la façon de s'en défaire sur place. Quatre catégories y sont récupérées :



contenants alimentaires en styromousse (ex. barquette de viande), contenants alimentaires rigides no. 6, emballages de protection et isolation. Les municipalités d'Huberdeau, La Macaza, Lac Sagouay, Mont-Tremblant, Nominigüe, Sainte-Agathe-des-Monts et Val-des-Lacs récupèrent également ces 4 catégories. C'est le cas de la municipalité de Labelle, sauf pour les isolants.

Aussi, il est possible pour les citoyens d'apporter le styromousse alimentaire **propre (barquette de viande)** aux garages municipaux de L'Annonciation et de Sainte-Véronique, ainsi qu'à la bibliothèque de Lac Sagouay. Les commerçants quant à eux peuvent apporter le styromousse propre séparé par catégorie à la RIDR seulement.

Pour obtenir plus d'information sur la récupération du styromousse (incluant un vidéo), consulter la section Autres plastiques du site Web : www.ridr.qc.ca